

# Direction Départementale des Territoires des Alpes De Haute-Provence

Service concerné : **Service Économie Agricole**

**Adresse : Direction Départementale des Territoires, avenue Demontzey, CS 10211, 04002 Digne les Bains Cédex**

Contact : **Pauline FRANCOIS** tel : **04 92 30 20 79**

## LISTE DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'EXPLOITER SOUMISES A PUBLICITE

L'article D331-4-1 créé par décret Numéro 2015-713 du 22 juin 2015 - art 2 précise que :

En application de l'article R 331-4 du code rural, les demandes d'autorisation d'exploiter des terres agricoles, sont soumises à publicité sur le site internet de la Préfecture.

Le tableau ci-après indique l'identité du demandeur de l'autorisation d'exploiter, la superficie des biens, la localisation des biens, l'identité des propriétaires (ou de leurs mandataires), la date d'enregistrement de la demande et son numéro d'enregistrement.

Les demandes concurrentes doivent être déposées auprès de la DDT04 (adresse ci-dessus) **dans les 2 mois qui suivent l'enregistrement du dossier et avant expiration du délai des 2 mois.**

**Si les dossiers sont déposés à l'expiration du délai ou si les demandeurs n'ont pas précisé qu'ils s'inscrivaient (suite à la publicité) en concurrence avec une précédente candidature, ils ne seront pas opposables dans la comparaison des rangs de priorité.**

N° de dossier	Date d'enregistrement	Délai 2 mois (à partir de la mise en ligne site préfecture)	Demandeur	Superficie demandée en ha	Localisation		Propriétaire(s) ou Mandataire(s)
					Commune(s)	N° des parcelles demandées	
04 2024 017	19/02/24	22/04/24	AUGIER Olivier	1,9199	JAUSIERS	B 535-185-534-182-183-536-537-184	AUGIER Olivier
				2,9280	ROUSSILLON	AL 140-139-143-113	AUGIER Olivier
				14,5652	ROUSSILLON	AD 57-66-60-194-195-209-211-214-213-187-181	TESTANIERE Renée
				0,9250	ROUSSILLON	AC 329-304	MATHIEU Gérome et Alain
				4,3950	ROUSSILLON	AL 99-144-95	AUGIER Michel
				4,3068	GARGAS	OD 1422-1232-1426-1229-1099-0893-892	JACQUET Geneviève
				11,6144	GARGAS	OD 11-12-351-339-340-14-1043	MAS DE LA TOUR